

Aide financière

Véhicules neufs*

Type de véhicule	Montant
Entièrement électriques et hybrides rechargeables	Jusqu'à 8 000 \$
Électriques à basse vitesse	1 000 \$
Motocyclettes électriques	2 000 \$
Motocyclettes à vitesse limitée électriques (scooters électriques)	500 \$

Véhicules d'occasion*

Type de véhicule	Montant
Entièrement électriques	Jusqu'à 4 000 \$

Bornes de recharge

Type de borne	Montant
À domicile (achat)	600 \$
En milieu de travail ou dans un bâtiment multilogement (achat ou location)	50 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 5 000 \$ par connecteur

* L'admissibilité du véhicule et le montant du rabais sont entre autres établis en fonction du PDSF. La liste des véhicules admissibles est disponible au vehiculeselectriques.gouv.qc.ca

Transition énergétique Québec a pour mission de soutenir, de stimuler et de promouvoir la transition, l'innovation et l'efficacité énergétiques et d'en assurer une gouvernance intégrée.



Communiquez avec nous!

vehiculeselectriques.gouv.qc.ca
1 866 266-0008



**ROULEZ
VERT**



Aide financière et accompagnement pour l'acquisition de **véhicules électriques** et l'installation de **bornes de recharge**

Le cadre normatif du programme prévaut sur ce dépliant.

TE005-19-2001



Roulez vert

une aide financière pour vous inciter à prendre le virage vert

Vous songez à acheter un véhicule électrique et une borne de recharge pour vous ou votre famille?

Vous souhaitez installer une borne pour recharger les véhicules de votre entreprise ou ceux de vos employés?

Vous habitez un bâtiment multilogement ou en êtes propriétaire et vous désirez installer des bornes de recharge?

Description

Le programme gouvernemental Roulez vert offre une aide financière aux **particuliers**, aux **entreprises**, aux **organismes** et aux **municipalités** du Québec en proposant un :

- › Rabais pour un **véhicule neuf**
- › Rabais pour un **véhicule d'occasion**
- › Remboursement pour une **borne de recharge à domicile**, dans un **bâtiment multilogement** ou en **milieu de travail**

Comment participer

Avant d'acquérir votre borne ou votre véhicule, consultez le **vehiculeselectriques.gouv.qc.ca** pour connaître les conditions d'admissibilité et la procédure à suivre afin de vous assurer de pouvoir bénéficier de l'aide financière offerte par le programme.

Des avantages pour tous les Québécois!

Rouler en véhicule électrique présente plusieurs avantages :

- › Les frais d'entretien d'un véhicule électrique sont moins élevés que ceux d'un véhicule standard
- › Il coûte environ cinq fois moins cher d'utiliser un véhicule électrique qu'un véhicule à combustion¹
- › L'énergie consommée est produite ici
- › Le transport électrique améliore la qualité de l'air au profit de la santé publique

vehiculeselectriques.gouv.qc.ca

¹ Les coûts de consommation énergétique des véhicules varient selon plusieurs critères. L'économie réelle observée peut donc différer.